



AIR FILTER OIL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 03/04/2020

Remplace la fiche 16/01/2020

Version: 3.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : **AIR FILTER OIL**
Code du produit : 3395YS1142
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Lubrifiant pour filtre à air
Utilisation de la substance/mélange : Lubrifiant
Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

YACCO SAS
Avenue des Petits Prés - Z.I. de l'Oison - BP 2
76320 St Pierre-lès-Elbeuf - France
T 0033 2 32.96.00.00 - F 0033 2 35.78.81.87
contact@yacco.com - www.yacco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France

ORFILA
+33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol, catégorie 1 H222;H229
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3 H336
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 H412

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane

Mentions de danger (CLP) :

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Printed 03/04/2020

FR (français)

1/10

025-LAB / FDS / 02-14



AIR FILTER OIL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 03/04/2020

Remplace la fiche 16/01/2020

Version: 3.0

P405 - Garder sous clef.

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, < 2% AROMATIQUES	(N° CAS) 1174522-09-8 (N° CE) 918-481-9 (N° Index) A9184819 (N° REACH) 01-2119457273-39	10 - 25	Asp. Tox. 1, H304
Butane	(N° CAS) 106-97-8 (N° CE) 203-448-7 (N° Index) 601-004-00-0 (N° REACH) 01-2119474691-32	10 - 25	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	(N° CE) 921-024-6 (N° Index) A9210246 (N° REACH) 01-2119475514-35	10 - 25	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411
butanone, méthyléthylcétone	(N° CAS) 78-93-3 (N° CE) 201-159-0 (N° Index) 606-002-00-3 (N° REACH) 01-2119457290-43	10 - 25	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Propane	(N° CAS) 74-98-6 (N° CE) 200-827-9 (N° Index) 601-003-00-5 (N° REACH) 01-2119486944-21	2,5 - 10	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Liq.), H280
isobutane	(N° CAS) 75-28-5 (N° CE) 200-857-2 (N° Index) 601-004-00-0 (N° REACH) 01-2119485395-27	1 - 2,5	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Premiers soins après inhalation	: Permettre au sujet de respirer de l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Une surveillance médicale prolongée peut être indiquée. En cas de perte de conscience, mettre la victime en position latérale de sécurité décubitus latéral et consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau/.... Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures.... Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Garder au repos. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles



AIR FILTER OIL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 03/04/2020

Remplace la fiche 16/01/2020

Version: 3.0

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse AFFF. Mousse. Halons. Poudre. Dioxyde de carbone. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. de la poudre ABC.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau. Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les gaz/fumées.
- Reactivité en cas d'incendie : En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Une combustion incomplète peut libérer : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Le produit répandu peut être dangereusement glissant. Ne pas inhaler la vapeur/les aérosols.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Voir Rubriques 7 et 8.
- Procédures d'urgence : Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Ne pas inhaler les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir le produit renversé. Éviter le rejet dans l'environnement. Absorber le liquide répandu dans un matériau inerte. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Nettoyer de préférence avec un détergent - Éviter l'utilisation de solvants. Recueillir le produit à l'aide d'une matière absorbante. Recueillir dans des récipients appropriés et éliminer les matières imprégnées dans un centre agréé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser une ventilation adéquate afin de maintenir les concentrations de vapeurs au-dessous des normes en vigueur. Aérer la zone. Se laver les mains après toute manipulation. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Empêcher la formation de charges électrostatiques. Procéder par brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas respirer les aérosols. Tenir/stocker à l'écart des matières réductrices. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou sur tout autre produit incandescent. Ne pas percer ou brûler l'emballage, même vide, après usage. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. Interdire l'accès aux personnes non compétentes. Agiter le produit avant utilisation.
- Mesures d'hygiène : Ne nécessite pas de mesures spécifiques ou particulières, sous réserve de respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Prévoir une aspiration et/ou ventilation adéquate.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.



AIR FILTER OIL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 03/04/2020

Remplace la fiche 16/01/2020

Version: 3.0

Conditions de stockage	: Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
Chaleur et sources d'ignition	: Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Lieu de stockage	: Protéger de la chaleur. Le sol du dépôt doit être imperméable et disposé de façon à constituer une cuvette de rétention.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Butane (106-97-8)		
France	Nom local	n-Butane
France	VME (mg/m³)	1900 mg/m³
France	VME (ppm)	800 ppm
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
butanone, méthyléthylcétone (78-93-3)		
UE	Nom local	Butanone
UE	IOELV TWA (mg/m³)	600 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	200 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m³)	900 mg/m³
UE	IOELV STEL (ppm)	300 ppm
France	Nom local	Méthyléthylcétone, 2-Butanone
France	VME (mg/m³)	600 mg/m³
France	VME (ppm)	200 ppm
France	VLE(mg/m³)	900 mg/m³
France	VLE (ppm)	300 ppm
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée
Propane (74-98-6)		
UE	IOELV TWA (ppm)	1000 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Enlever les vêtements contaminés. Laver fréquemment les vêtements. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants imperméables. gants en caoutchouc à l'alcool polyvinyle ou nitrile-butyle. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants de protection en caoutchouc butyle					EN ISO 374
Gants de protection en polyalcool vinylique					EN ISO 374

Protection oculaire:

Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes. EN 166. Fontaine oculaire avec liquide adapté



AIR FILTER OIL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 03/04/2020

Remplace la fiche 16/01/2020

Version: 3.0

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité avec protections latérales			EN 166

Protection de la peau et du corps:

Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements étanches. EN 13034

Type	Norme
Type 3	EN 14605
Type 4	EN 14605

Protection des voies respiratoires:

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Demi-masque jetable, Masque anti-aérosol	(FFP1)		EN 149
Filtres à gaz	Filtre à gaz / vapeur, Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (>65°C)		EN 14387
	Filtre anti-particule, Filtre P (blanc)		EN 143

Autres informations

: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées doivent être lavées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Bleu(e).
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 112 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: < 110 kPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,861 (15°C)
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 206 mm²/s (40°C)
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles



AIR FILTER OIL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 03/04/2020

Remplace la fiche 16/01/2020

Version: 3.0

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote (NOx).

10.4. Conditions à éviter

Surchauffe. Humidité. Etincelles. Flamme nue. Tenir à l'écart de sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Eau. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO₂).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Butane (106-97-8)	
CL50 inhalation rat (mg/l)	658 mg/l/4h
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	
DL50 orale rat	5840 mg/kg
DL50 cutanée rat	2920 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	25 mg/l/4h
butanone, méthyléthylcétone (78-93-3)	
DL50 orale rat	2054 mg/kg de poids corporel (rat, male) [OECD 423]
DL50 orale	2328 mg/kg de poids corporel (rat, female) [OECD 423]
DL50 cutanée lapin	> 10 ml/kg (méthode OCDE 402)
DL50 voie cutanée	6400 - 8000 mg/kg de poids corporel DL50 cutanée lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

butanone, méthyléthylcétone (78-93-3)	
NOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	5041 ppmv/6 h/jour (méthode OCDE 413)

Danger par aspiration : Non classé

AIR FILTER OIL	
Viscosité, cinématique	206 mm ² /s (40°C)

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : L'exposition aux vapeurs de solvants au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que: Atteinte des reins et du foie, Peut provoquer une irritation des muqueuses et voies respiratoires, Atteinte du système nerveux. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience. Peut causer une inflammation de la peau. Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatites par perte des graisses naturelles de la peau. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Effet narcotique. Effet narcotique modéré, maux de tête, nausées.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	
CL50 poisson 1	11,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss, 96h) [OCDE 203]



AIR FILTER OIL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 03/04/2020

Remplace la fiche 16/01/2020

Version: 3.0

CL50 poissons 2	2,04 mg/l (Oncorhynchus mykiss, 96h)
CE50 Daphnie 1	3 mg/l (Daphnia magna, 48h) [OCDE 202]
CE50 Daphnie 2	1 mg/l (Daphnia magna, 48h) [OCDE 211]
ErC50 (algues)	10 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata, 72h) [OCDE 201]
CEr50 (autres plantes aquatiques)	3 mg/l (Algae, Pseudokirchnerella subcapitata, 72h)

butanone, méthyléthylcétone (78-93-3)

CL50 poisson 1	2993 mg/l (Pimephales promelas, 96h) [OECD 203]
CE50 Daphnie 1	308 mg/l (Daphnia magna, 48h) [OECD 202]
ErC50 (algues)	1972 mg/l (Algae, 72h) [OECD 201]
NOEC (aigu)	1170 mg/l (Pimephales promelas, 96h) [OECD 203]

12.2. Persistance et dégradabilité

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable, selon le test OCDE concerné.
------------------------------	--

butanone, méthyléthylcétone (78-93-3)

Biodégradation	98 % (28d) (experimental)
----------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	>= 500
Log Kow	>= 4 Coefficient de partage octanol/eau

butanone, méthyléthylcétone (78-93-3)

Log Pow	3
Log Kow	0,3 (40 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Recycler ou éliminer conformément à la législation en vigueur. Vider complètement les emballages avant élimination. Détruire en installation autorisée.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
1950	1950	1950	1950	1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
AÉROSOLS	AÉROSOLS	Aerosols, flammable	AÉROSOLS	AÉROSOLS
Description document de transport				
UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1			
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
				
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable



AIR FILTER OIL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 03/04/2020

Remplace la fiche 16/01/2020

Version: 3.0

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
--------------------------------------	--	--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: 5F
Dispositions spéciales (ADR)	: 190, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADR)	: 1l
Quantités exceptées (ADR)	: E0
Instructions d'emballage (ADR)	: P207, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP87, RR6, L2
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP9
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V14
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV9, CV12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2
Code de restriction en tunnels (ADR)	: D

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantités limitées (IMDG)	: SP277
Quantités exceptées (IMDG)	: E0
Instructions d'emballage (IMDG)	: P207, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP87, L2
N° FS (Feu)	: F-D
N° FS (Déversement)	: S-U
Catégorie de chargement (IMDG)	: Aucun(e)

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y203
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 203
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 75kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 203
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 150kg
Dispositions spéciales (IATA)	: A145, A167, A802
Code ERG (IATA)	: 10L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: 5F
Dispositions spéciales (ADN)	: 190, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADN)	: 1 L
Quantités exceptées (ADN)	: E0
Équipement exigé (ADN)	: PP, EX, A
Ventilation (ADN)	: VE01, VE04



AIR FILTER OIL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 03/04/2020

Remplace la fiche 16/01/2020

Version: 3.0

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1
Transport interdit (ADN) : Non
Non soumis à l'ADN : Non

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : 5F
Dispositions spéciales (RID) : 190, 327, 344, 625
Quantités limitées (RID) : 1L
Quantités exceptées (RID) : E0
Instructions d'emballage (RID) : P207, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP87, RR6, L2
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP9
Catégorie de transport (RID) : 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W14
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW9, CW12
Colis express (RID) : CE2
Numéro d'identification du danger (RID) : 23
Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles : RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Conseils de formation : Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aerosol 1	Aérosol, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Gas 1	Gaz inflammables, catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Press. Gas (Comp.)	Gaz sous pression : Gaz comprimé
Press. Gas (Liq.)	Gaz sous pression : Gaz liquéfié
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



AIR FILTER OIL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 03/04/2020

Remplace la fiche 16/01/2020

Version: 3.0

H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Aerosol 1	H222;H229	
Skin Irrit. 2	H315	
Eye Irrit. 2	H319	
STOT SE 3	H336	
Aquatic Chronic 3	H412	

FDS Yacco

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.